Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 41 (2014)
Heft: 1

Artikel: "Je me sens à la fois Suisse et Asiatique, tout simplement homain"
Autor: Engel, Barbara / Roth, Hans Jakob
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-911800

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

«Je me sens à la fois Suisse et Asiatique, tout simplement humain»

L'ambassadeur Hans Jakob Roth a été chargé il y a deux ans par le Conseil fédéral de coordonner la politique étrangère suisse avec les régions frontalières des États limitrophes. Il se considère à ce poste avant tout comme un médiateur, rôle pour lequel sa longue expérience multiculturelle lui est profitable.
Entretien: Barbara Engel

«REVUE SUISSE»: *Un poste d'ambassadeur chargé de la coopération transfrontalière a été créé il y a deux ans. Y a-t-il eu une motivation concrète pour cette création?*

«HANS JAKOB ROTH»: C'est la stratégie de politique étrangère de la Suisse adoptée par le Conseil fédéral en mars 2012 qui en est à l'origine car elle fixe comme priorité les relations avec les États voisins et l'Union européenne. D'où l'opportunité de nommer un ambassadeur spécial chargé de la coopération transfrontalière. Cette fonction existait déjà auparavant et relevait jusqu'en 2006 du département de droit international public. Mais il est devenu de plus en plus évident que la réponse à bien des questions ne pouvait se limiter au plan purement juridique, mais devait aussi tenir compte de l'aspect politique.

Quelles sont vos tâches?

Mon activité consiste de manière générale à coordonner la politique étrangère dans l'espace transfrontalier, tant entre les offices compétents au niveau fédéral qu'entre la Confédération et les cantons et leurs gouvernements. Je dois pour cela développer un bon réseau personnel et des relations directes avec les politiques et fonctionnaires compétents; dans les cantons, ce sont le plus souvent les chanceliers. C'est pourquoi je consacre beaucoup de temps à entretenir les relations et à analyser les problèmes. N'ayant aucune autorité envers ces personnes, je ne peux effectuer qu'un travail de persuasion. En effet, concrètement, au DFAE, rares sont les questions transfrontalières pour lesquelles nous sommes directement compétents. Les compétences des cantons en matière de politique étrangère transfrontalière régionale sont élevées et ce sont le plus souvent d'autres offices qui sont responsables de chaque secteur.

Quels sont les problèmes quotidiens?

L'une des difficultés de la coopération transfrontalière est qu'avec nos voisins, surtout la France et l'Italie, nous avons affaire à des pays dont l'organisation institutionnelle est différente de la nôtre. Bien des aspects relèvent en Suisse de la compétence des cantons, mais sont décidés à Paris ou à Rome chez nos voisins. Cela signifie que la Confédération à Berne est aussi impliquée dans les procédures. Selon la Constitution fédérale (art. 56, al. 3), les relations des cantons avec des autorités étrangères de rang supérieur ont lieu par l'intermédiaire de la Confédération.

Pouvez-vous donner un exemple concret?

Dans la région de Genève, il y a par exemple des problèmes avec le personnel dans le secteur de la santé. Les personnes formées en France sont nombreuses à venir ensuite travailler en Suisse, ce qui engendre des situations très précaires dans les hôpitaux et institutions de soins en France. Nous sommes actuellement en train de conclure au plan fédéral avec le gouvernement de Paris un accord cadre qui permet au canton de trouver une solution directement avec le pays voisin. Concrètement, il est question de former conjointement le personnel.

Le nouvel accord fiscal sur les successions est source d'un grand mécontentement chez les Suisses de l'étranger en France. Êtes-vous également impliqué dans cette question?

Non, pas directement. Notre service s'occupe vraiment uniquement des questions directement en lien avec la situation frontalière. Je vais vous donner un exemple d'actualité: la France veut modifier d'ici au milieu de l'année prochaine les bases du système d'assurance maladie. Toute personne habitant en France dépendra alors intégralement du système français. Cela signifie que des personnes qui suivent depuis des années un traitement en Suisse, à cause d'une maladie chronique par exemple, ne pourront probablement plus le faire. Bénéficieront-elles d'un délai de transition pour organiser les soins en France? Les contributions aux frais seront-elles supprimées du jour au lendemain? Notre service se penche sur ces questions avec les autres départements et les cantons.

Nous observons dans les cantons frontaliers de Genève et du Tessin que des partis de droite ayant des revendications parfois hostiles aux étrangers font de bons scores aux élections. Ce qui n'est pas le cas à Bâle. Pourquoi?

Dans la région de Bâle, il existe depuis des centaines d'années une sorte d'espace culturel clos. Le «Waggis», figure centrale du Carnaval de Bâle, est alsacien et non bâlois. Les Alsaciens font ainsi en quelque sorte partie de la culture de la ville de Bâle. Il n'en va pas de même dans le Tessin et à Genève, où ce sentiment transfrontalier d'appartenir à une même communauté n'est pas aussi fort. Lors de périodes difficiles, il se peut aussi qu'on cherche volontiers un bouc émissaire de l'autre côté de la frontière. Toutefois, j'ai remarqué que les représentants de l'opposition ou des partis que vous avez cités se montrent très coopérants au sein du gouvernement pour trouver des solutions aux problèmes transfrontaliers. Je l'ai aussi souligné face à des représentants français, qui, après les élections, ont émis des craintes au sujet de l'arrivée du nouveau conseiller d'État du «Mouvement des citoyens».

Vous avez publié un livre intitulé «Die Krise des Westens – eine Krise des Individualismus» (La crise de l'Occident – une crise de l'individualisme). Parlez-nous un peu de ce livre.

C'est un jugement de la société occidentale, et surtout européenne, d'un point de vue asiatique. J'ai vécu 20 ans en Asie, surtout en Chine et au Japon.

Et vous vous sentez donc Asiatique aujourd'hui?

Je me sens à la fois Suisse et Asiatique. Je connais très bien les Asiatiques et suis très proche d'eux. J'apprécie leur compagnie et leur manière de cultiver les relations.

Pouvez-vous expliquer un peu plus précisément la thèse de votre livre? Quel est le lien entre l'individualisme et la crise de l'Occident?

L'orientation stratégique de notre société n'est plus appropriée. Nous devons notre rôle de leader mondial à l'individualisation et à l'indépendance de la personne par rapport à son groupe. Mais aujourd'hui, l'indépendance va si loin que nous pouvons parler d'irresponsabilité. Dans notre société, on accepte le positif en en prenant connaissance naturellement, alors que le négatif est aussitôt reproché à la société.

La Suisse se prononcera prochainement pour décider à quel point le droit international est au-dessus du droit national. Ces réflexions ont-elles un écho à l'étranger, vous a-t-on fait des commentaires à ce sujet?

Aucune remarque ne m'a été faite à ce jour.

Vous allez rejoindre début 2014 le Centre de Politique de Sécurité à Genève. Quelle sera votre mission?

Je vais en grande partie me consacrer à l'enseignement, autrement dit à la formation. Cette activité me convient tout à fait car je suis convaincu que la compréhension interculturelle, et donc aussi la formation interculturelle, sont primordiales. Bien entendu, elles ne peuvent remplacer les expériences d'un diplomate par exemple, mais elles peuvent protéger contre de mauvaises surprises et aider à éviter des faux pas. Je ne parle pas ici des bonnes manières à table, telles qu'elles sont abordées aujourd'hui dans tous les guides touristiques, mais des relations humaines. Dans la société asiatique par exemple, il est souvent presque impossible de réparer des faux pas commis dans l'instauration d'une relation.

Quelles sont les principales règles à respecter au contact de partenaires asiatiques?

Fondamentalement, les relations sont toujours une question de proximité et de distance. La proximité est plus importante pour les Asiatiques que pour nous, de même que pour bien des personnes dont les racines ne sont pas européennes. En revanche, ils différencient bien plus l'endogroupe et l'exogroupe. Dans l'endogroupe, l'harmonie et le consensus sont très importants, alors que les exogroupes sont mis à l'écart. Sur ce point, nous, les Suisses, leur ressemblons en partie beaucoup.

Vous allez probablement prendre votre retraite d'ici à deux ans déjà. Retournerez-vous en Asie?

Je prévois de vivre dans une ville d'Asie orientale, mais je ne sais pas encore exactement où. Là-bas, en tant que retraité, je pourrai certainement mettre mes expériences interculturelles à la disposition d'entreprises ou d'autres milieux de la société.

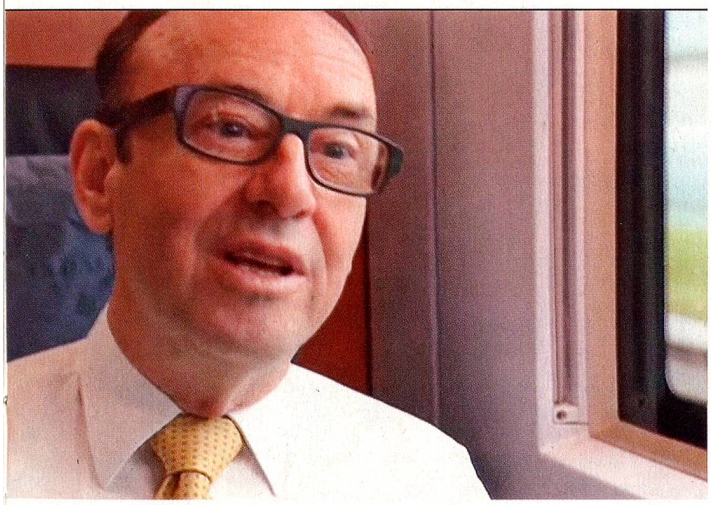

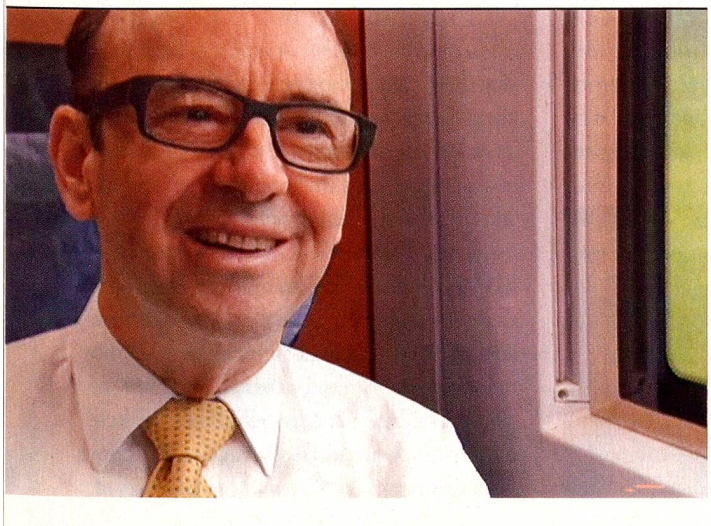

Hans J. Roth
est né en Thurgovie, a grandi à Bâle et travaille depuis plus de 30 ans au Service consulaire et diplomatique de la Suisse. Après avoir vécu à Tokyo, Pékin, Shanghai et Hongkong, il est depuis deux ans ambassadeur chargé de la coopération transfrontalière. Début 2014, il rejoint le Centre de Politique de Sécurité à Genève (GCSP – Geneva Centre for Security Policy). Le GCSP est une fondation créée en 1995 avec 45 États membres pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité. Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a créé le GCSP en collaboration avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) afin que la Suisse contribue au Partenariat pour la paix (PPP). Son activité principale est le conseil et l'enseignement, en particulier des diplomates et militaires, sur les questions de sécurité et les affaires interculturelles. Le GCSP compte quelque 45 collaborateurs.
www.gcsp.ch

Les images proviennent d'une contribution dans l'émission ECO sur SRF.

BARBARA ENGEL est rédactrice en chef à la «Revue Suisse»